



La compétitivité en matière de prix augmente



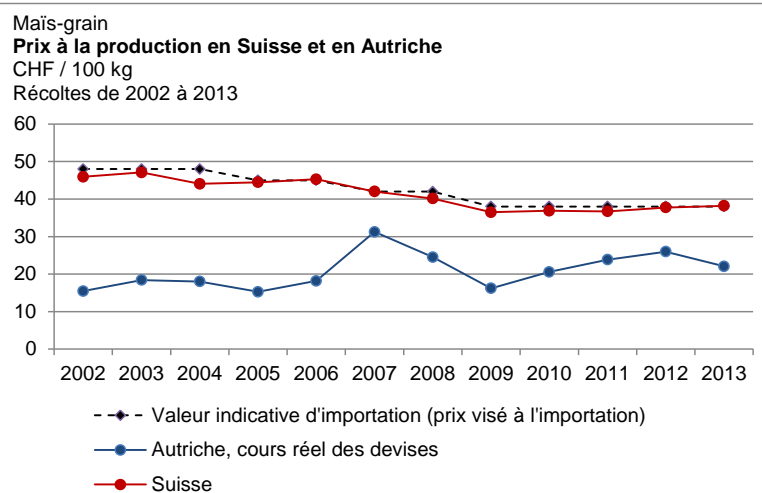
kg entre 2002 et 2006, elles sont passées à 11 à 20 CHF les 100 kg dans les années 2007 à 2014. En raison du haut niveau de prix à l'étranger, la compétitivité des producteurs suisses a augmenté.

Entre 2002 et 2009, le prix suisse à la production de maïs grain a baissé en même temps que la diminution de la valeur indicative d'importation (prix à l'importation souhaité). Depuis 2009, le prix reste largement constant. En Autriche, le prix a par contre augmenté en 2007/2008 avec la hausse globale des prix sur les marchés céréaliers et après la chute des prix en 2009.

Les prix dans les deux pays ont donc eu tendance à se rapprocher sur le long terme : alors que les différences de prix représentaient entre 26 et 31 CHF les 100

A partir de 2010, l'Euro a perdu de sa valeur vis-à-vis du franc suisse. Avec un taux de change de 1.50 CHF par Euro, le prix autrichien à la production s'est encore plus rapproché du prix suisse.

Il y a lieu de noter que les produits de différents pays ne sont pas entièrement comparables. Le maïs grain se distingue notamment du point de vue des services proposés, mais aussi de la qualité, comme par exemple la teneur en protéines. (cf. chapitre 4)



Sources : secteur Observation du marché (OFAG), AgrarMarkt Austria

Actualités du marché

Le nombre des producteurs d'aliments fourragers est en diminution (page 2)

Les **prix à la production** ont tendance à augmenter depuis 2009 (page 4)

Hausse des **prix à la production**, baisse des récoltes et des chiffres d'affaires (page 5)

Les **importations** compensent la mauvaise récolte céréalière de 2013 (page 6)

Importance accrue des **tourteaux de soja en provenance d'Inde** (page 6)

Les **importations d'aliments composés** restent insignifiants (page 7)

Le **niveau international des prix** augmente (page 7)

Les **surfaces** de céréales fourragères à petites graines sont surtout en concurrence avec les oléagineux, le maïs et les prairies artificielles (page 9)

Contenu

Production.....	2
Bilan des quantités.....	6
Contexte international.....	7
Conséquences.....	8
Evolution des surfaces.....	9
Méthode, abonnements	10

1 Production

Céréales fourragères: bilan de la récolte 2013

Production de céréales fourragères				
2013 (superficie), récolte 2013 (volume)				
	Unité	Valeur	Proportion (%)	Source
Superficie	ha	62'910 (63'093*)	100 (100*)	SIPA (OFAG), (correct. swiss granum*)
dont orge	ha	28'642 (28'574*)	45.5 (45.3*)	SIPA (OFAG), (correct. swiss granum*)
dont maïs-grain	ha	16'696 (15'173*)	26.5 (24.0*)	SIPA (OFAG), (correct. swiss granum*)
dont de culture biologique	ha	2'249	3.6	SIPA (OFAG)
dont extenso	ha	24'230	38.5	SIPA (OFAG)
Volume de production provisoire	t	399'378	100.0	swiss granum
dont orge	t	160'667	40.2	swiss granum
dont maïs-grain	t	123'916	31.0	swiss granum
Nombre de producteurs		17'951	-	SIPA (OFAG)
Production des 3000 plus grandes exploitations	ha	27'833	44.2	SIPA (OFAG)
Taux d'auto-approvisionnement (mat. prem., production utilisable)	%	41.0	-	swissgranum, AFD

Sources : secteur Observation du marché (OFAG), swiss granum (état au 6.11.2014)

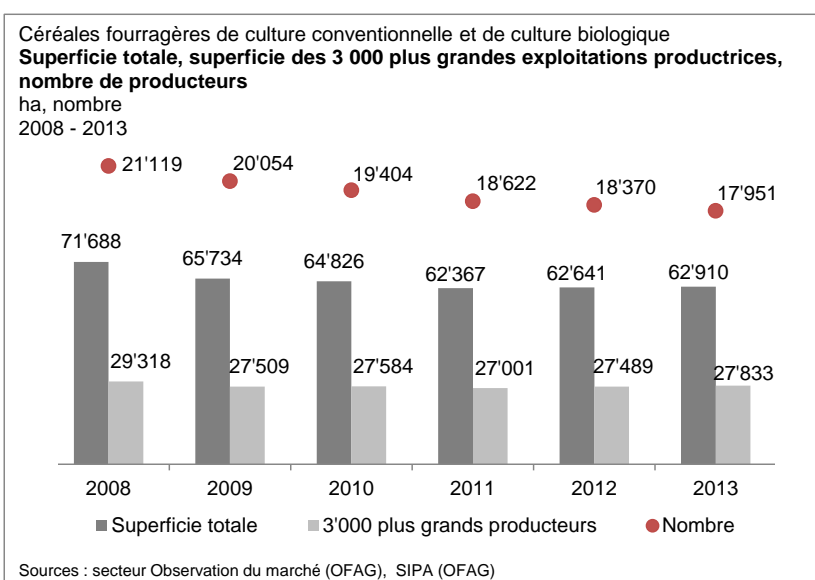
* Correction swissgranum, par exemple maïs-grain récolté en partie pour l'ensilage.

Extenso = orge, avoine, triticale, blé fourrager et méteil composé de ces céréales

En 2013, près de 400 000 tonnes de céréales fourragères ont été récoltées sur une surface de 63 000 hectares. Les principaux types de céréales sont l'orge et le maïs grain. Presque 18 000 agriculteurs cultivent des céréales fourragères. Les 3000 plus gros producteurs du point de vue des quantités (17 %) exploitent ensemble 44 % de la surface de céréales fourragères. En 2013, 41 % de l'ensemble des céréales fourragères utilisées ont été produites en Suisse.

Swiss granum a réduit la surface de maïs grain par rapport à l'exploitation des surfaces déclarée (relevé des surfaces; OFAG [SIPA]). Selon l'interprofession, contrairement à ce qui était prévu, 1643 hectares ont été récoltés comme maïs d'ensilage au détriment de la production de maïs grain en 2013.

Le nombre des producteurs d'aliments fourragers est en diminution



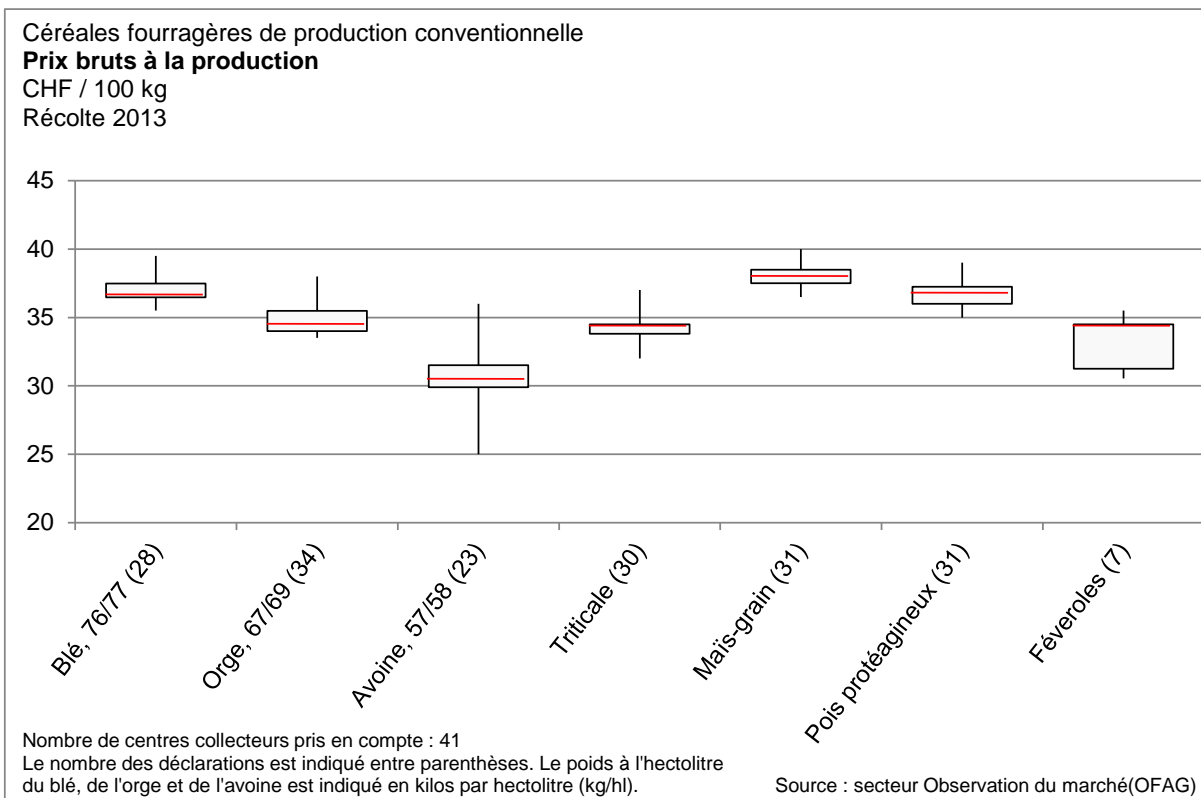
La surface de céréales fourragère (OFAG), qui était, selon le SIPA, de 71 688 ha en 2008, a reculé d'environ 9300 ha entre 2008 et 2011. Depuis, elle a augmenté de nouveau. Le nombre de producteurs a régulièrement reculé entre 2008 et 2013, passant de 21 119 à 17 951.

L'année dernière, les 3000 plus gros producteurs de céréales fourragères ont exploité ensemble 27 833 ha, ce qui correspond à 44,2 % de la surface totale. Cette part était de 40,9 % en 2009 et augmente

depuis de manière continue. Les 3000 plus gros producteurs de céréales fourragères ont exploité une surface moyenne de 9 à 9,8 ha de céréales fourragères.

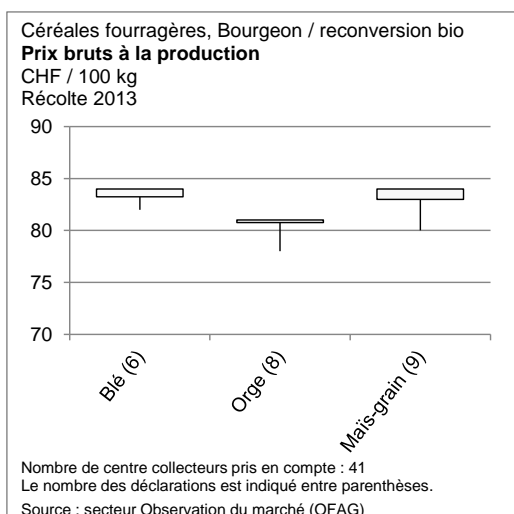
Secteur Observation du marché, OFAG

La dispersion des prix à la production est minime



La représentation des prix à la production à l'aide de diagrammes en boîte met en évidence la variation des prix. Les boîtes contiennent 50 % des annonces de prix. Par ailleurs, 25 % des annonces sont illustrées par les lignes verticales au-dessous et au-dessus des boîtes. La ligne rouge désigne la médiane (cf. glossaire).

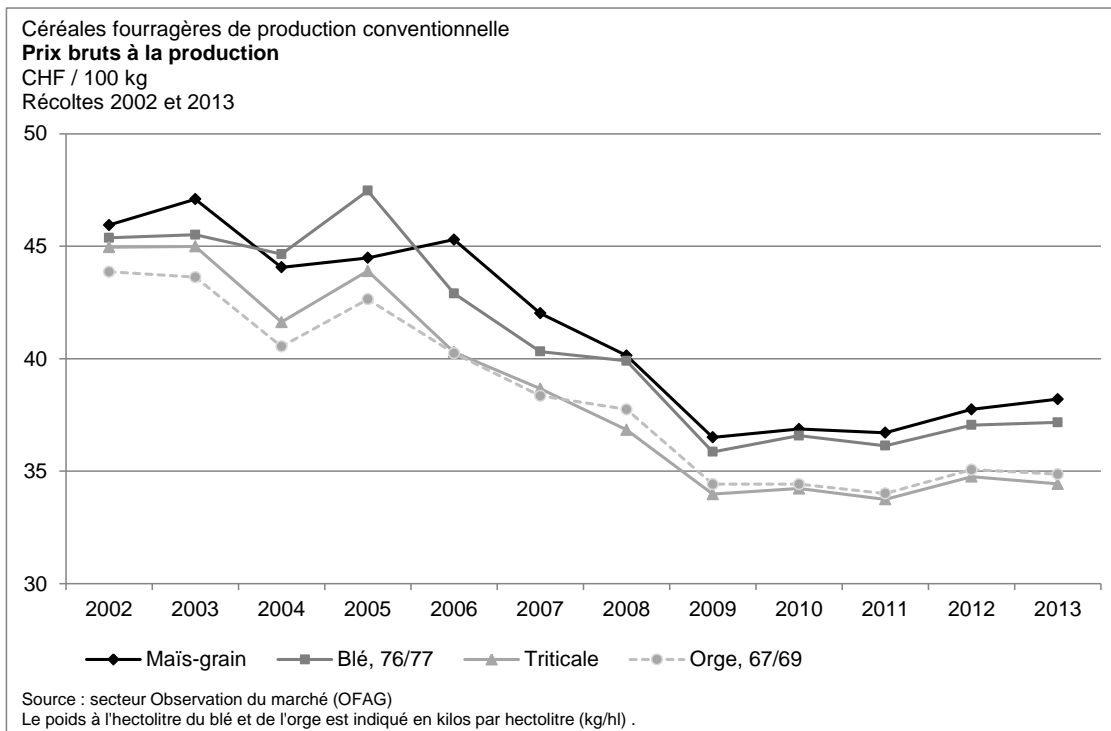
Pour le blé fourrager, le prix le plus bas est de 35.50 CHF/100 kg et celui le plus élevé de 39.50 CHF/100 kg. Les prix dans la boîte se situent entre 36.50 et 37.50 CHF/100 kg. La médiane est de 36.50 CHF/100 kg. En ce qui concerne l'avoine, la différence entre le prix le plus bas et le plus élevé est de 11 CHF/100 kg ; pour les autres céréales fourragères et les aliments protéiques pour animaux, elle représente au maximum 5 CHF/100 kg. Les prix dans les boîtes pour les féveroles diffèrent de 3.25 CHF/100 kg ; pour les autres cultures représentées, la différence est de moins de 1.7 CHF/100 kg.



Vous trouverez plus d'informations sous : [Chiffres du marché relatifs aux aliments pour animaux](#)

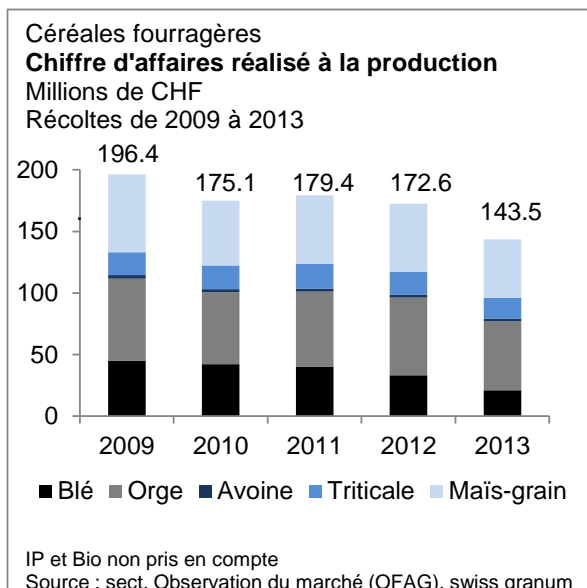
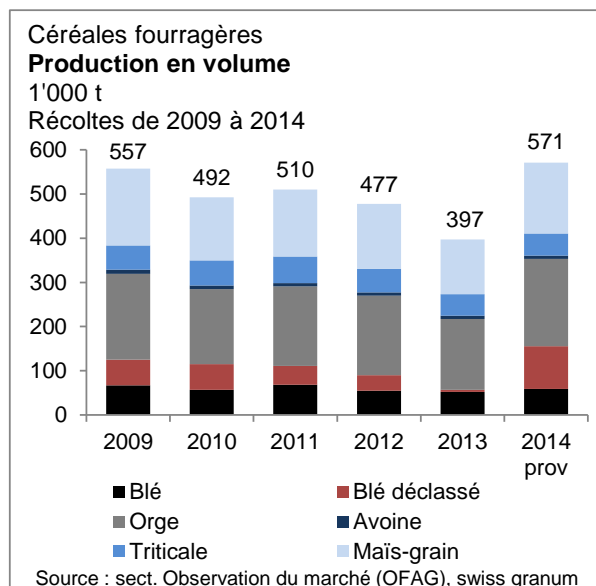
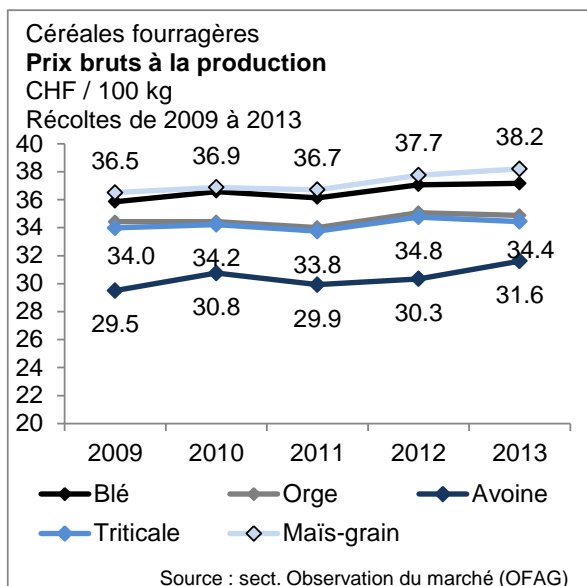
Secteur Observation du marché, OFAG

Les prix à la production ont tendance à augmenter depuis 2009



Les prix bruts à la production des différents aliments pour animaux connaissent une évolution pratiquement parallèle depuis 2002. Entre 2002 et 2009, les prix du maïs grain, du blé, du triticale et de l'orge ont baissé entre 21 et 24 %. Après le net recul des prix qui a eu lieu jusqu'en 2009, principalement en raison de la baisse des prix-seuils/valeurs indicatives d'importation, les prix à la production ont légèrement augmenté là où les prix-cibles n'avaient pas changé.

Hausse des prix à la production, baisse des récoltes et des chiffres d'affaires



Une comparaison entre les prix, les quantités et les chiffres d'affaire entre 2009 et 2013 montre que les prix à la production du blé, de l'orge, de l'avoine, du triticale et du maïs grain ont augmenté entre 1,3 et 7,2 %. Comme la production de ces céréales fourragères a baissé de 29 % pendant la même période, il en a résulté globalement un recul du chiffre d'affaires, malgré la hausse des prix. Le chiffre d'affaires total calculé en multipliant la quantité par le prix est passé de 196,4 à 143,5 millions de CHF à l'échelon de la production de céréales fourragères, soit une diminution de 52,9 millions de CHF ou de 27 %. Les céréales bio et IP-Suisse n'ont pas été prises en compte pour le calcul du chiffre d'affaires.

Avec 570 700 tonnes, la récolte 2014 est de nouveau nettement plus élevée que celles des cinq années précédentes, en particulier en raison du déclassement de 96 300 tonnes de blé panifiable.

2 Bilan: les importations compensent la mauvaise récolte céréalière de 2013

Céréales fourragères

Quantités de la production indigène et quantités importées ; bilan

Récoltes de 2011 à 2013

		2011	2012	2013	Évolution Ø2011/12 - 2013
Céréales fourragères indigènes	t	515'907	481'660	399'378	-19.9
Céréales fourragères importées	t	477'548	480'864	587'818	22.7
- dont blé fourrager importé	t	201'432	259'786	254'248	10.3
Total	t	993'455	962'524	987'196	0.9

Sources : Observation du marché et Produits végétaux (OFAG), sw iss granum, Sw issimpex (AFD)

Céréales pouvant servir de fourrage selon le chap. 10 du tarif douanier : blé, seigle, orge, avoine, maïs-grain, riz, brisures de riz, sorgho, sarrasin, millet, triticale, autres.

En raison des conditions météorologiques, les quantités de céréales fourragères récoltées en Suisse, sur une surface cultivée un peu plus petite (swissgranum), ont été moins importantes en 2013 que les années précédentes. A cours de l'année de récolte, la quantité importée a donc été plus élevée, de sorte que l'offre de céréales fourragères s'est montée à 987 196 tonnes, ce qui correspond environ à la moyenne des deux années précédentes.

3 Importations

Importance accrue des tourteaux de soja en provenance d'Inde

Aliments protéiques

Quantités importées

Récoltes de 2011 à 2013

		2011	2012	2013	Évolution Ø2011/12 - 2013
Aliments protéiques¹⁾	t	381'201	377'272	446'494	17.7
- dont tourteaux de soja	t	276'311	243'088	274'350	5.6
-- de production brésilienne	t	171'997	170'955	160'087	-6.6
-- de production indienne	t	1'015	6'448	61'309	1543
-- de production chinoise ²⁾	t	9'233	12'420	8'443	-22
- dont tourteaux de colza		33'600	47'261	66'457	64

Sources : Observation du marché et Produits végétaux (OFAG), sw iss granum, Sw issimpex (AFD)

¹⁾ Pois, fèves, gluten de maïs et tourteaux²⁾ Tirés majoritairement de soja bio

Les besoins en aliments protéiques pour animaux ont augmenté de 17,7 % par rapport à la période de comparaison. Les tourteaux de soja (pression et extraction) représentent la plus grande part des aliments protéiques (2013 : 61,4 %). Pendant l'année de récolte 2013, 58 % des tourteaux de soja provenaient du Brésil et 22 % d'Inde. Le déplacement de la production du Brésil vers l'Inde se situe dans le contexte des difficultés d'approvisionnement en tourteaux de soja sans OGM.

Avec l'importation de 587 800 tonnes de céréales fourragères et de 446 500 tonnes d'aliments protéiques pour animaux, les terres assolées utilisées à l'étranger sont proches des terres ouvertes en Suisse (240 000 ha, rendement suisse ; sans tenir compte d'un assolement pour les fèves de soja principalement produites en Amérique du Sud).

Secteur Observation du marché, OFAG

Les importations d'aliments composés restent insignifiantes

Aliments composés

Quantités importées

Récoltes de 2011 à 2013

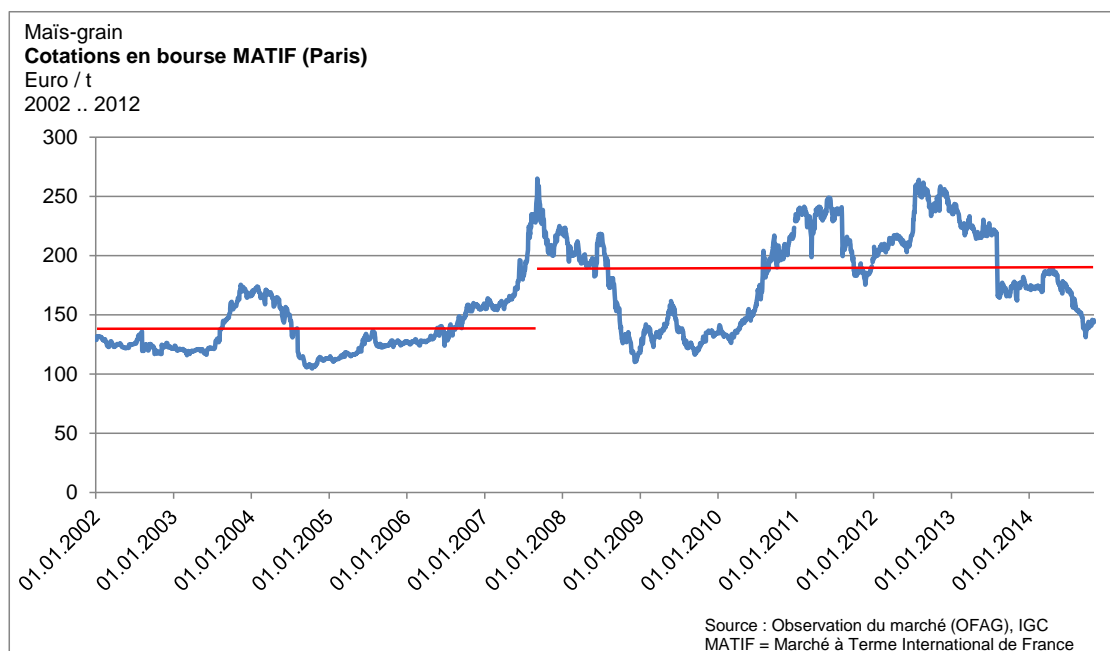
	2011	2012	2013	Évolution Ø2011/12 - 2013
Aliments composés, code tarifaire 2309.9089	t 19'560	19'679	20'385	3.9

Sources : Observation du marché et Produits végétaux (OFAG), sw iss granum, Sw issimpex (AFD)
Le code tarifaire 2309.9089 comprend les aliments suivants : aliments mélangés, préparations pour l'alimentation des bovidés, des moutons, des chèvres, des porcs et des équidés, mais aussi des lapins et de la volaille de basse-cour. qui ne contiennent ni lait ni lait en poudre.

Le volume des importations d'aliments composés reste faible par rapport aux aliments simples. Pour comparaison : selon, les observations du marché et les estimations de l'Association suisse des fabricants d'aliments fourragers, la production d'aliments composés dans toute la Suisse était de 1 517 000 tonnes en 2012.

4 Contexte international

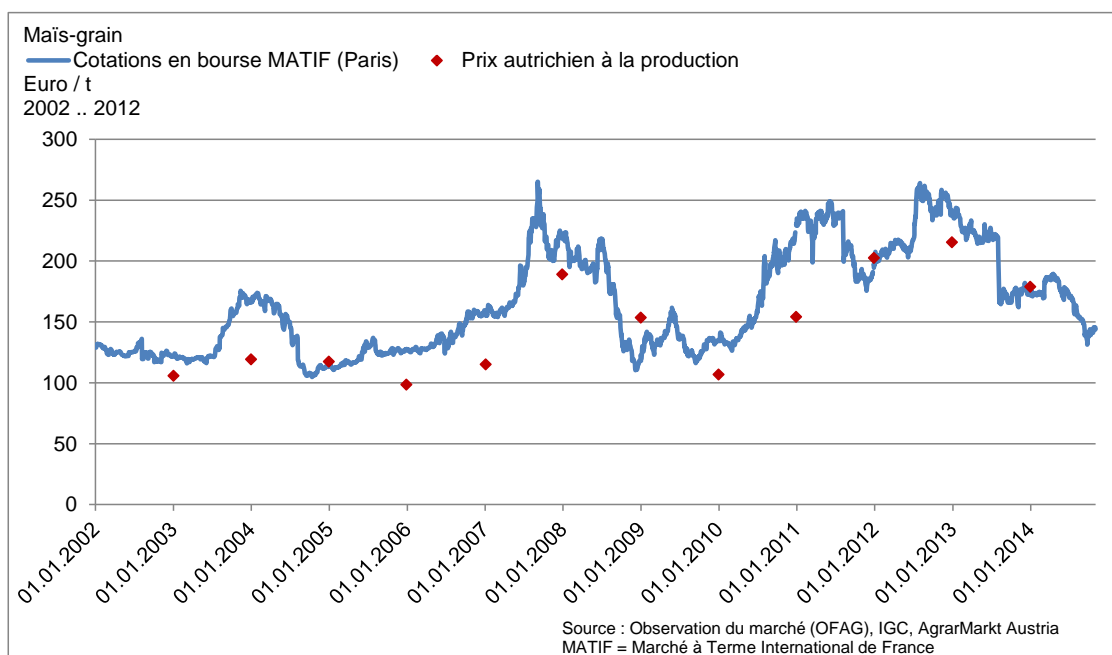
Le niveau international des prix a tendance à augmenter



La figure ci-dessus montre l'évolution des cotations du maïs grain sur le marché à terme de Paris (MATIF). Le MATIF est l'une des bourses européennes de référence pour les céréales.

En 2008, la pénurie mondiale de matières premières a été la cause de la hausse des prix. Les prix sont ensuite restés à un niveau plus élevé : alors que la cotation journalière moyenne était de 136.1 Euros par tonne entre 2002 et 2007, le niveau est passé à 188.0 Euros par tonne en moyenne dans les années 2008 à 2014.

Secteur Observation du marché, OFAG

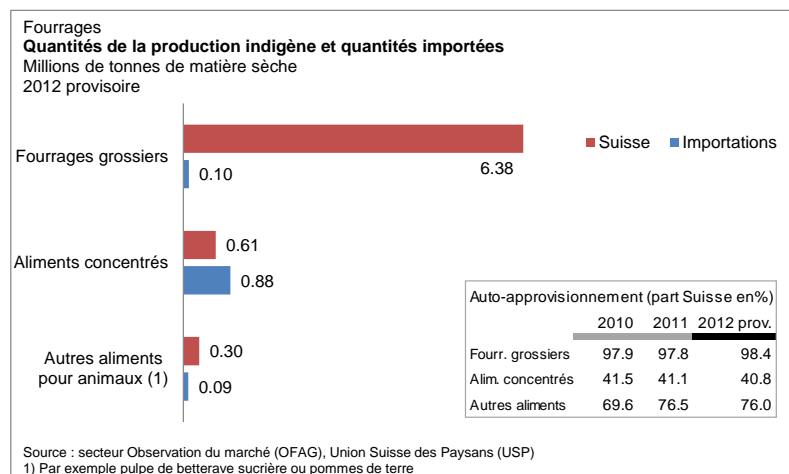


La page de titre du rapport présentait le rapprochement des prix entre la Suisse et l’Autriche. Les prix autrichiens servent d’exemple pour les prix de l’Union européenne.

La figure ci-dessus montre que le cours des prix autrichiens à la production suit les cotations du MATIF : alors que le prix moyen à la production était de 111.1 Euros par tonne entre 2002 et 2007, il est passé à une moyenne de 171.4 Euros par tonne entre 2008 et 2014. Les cotations du MATIF sont passées de 136.10 à 188.01 Euros par tonne pendant les mêmes périodes (moyenne arithmétique des cotations journalières).

5 Répercussions des conditions du marché et des conditions-cadre

Les taux d’auto-provisionnement du fourrage grossier et des aliments concentrés restent constants

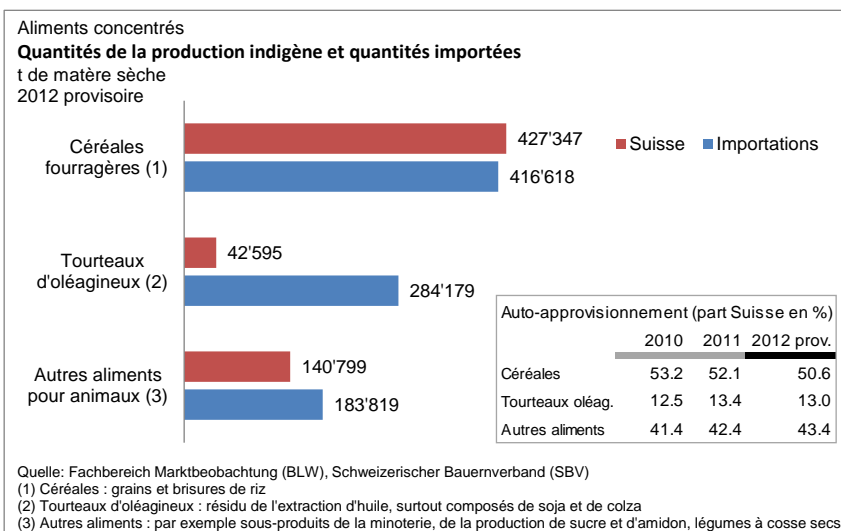


Selon l’Union suisse des paysans, les animaux de rente suisses disposaient en 2012 de 6,48 millions de tonnes de matière sèche (MS) de fourrage grossier, 1,49 million de tonnes de MS d’aliments concentrés ainsi que 0,39 million de tonnes de MS d’« autres aliments fourragers ».

Les taux d’auto-provisionnement se distinguent d’après la catégorie d’aliments fourragers. Environ

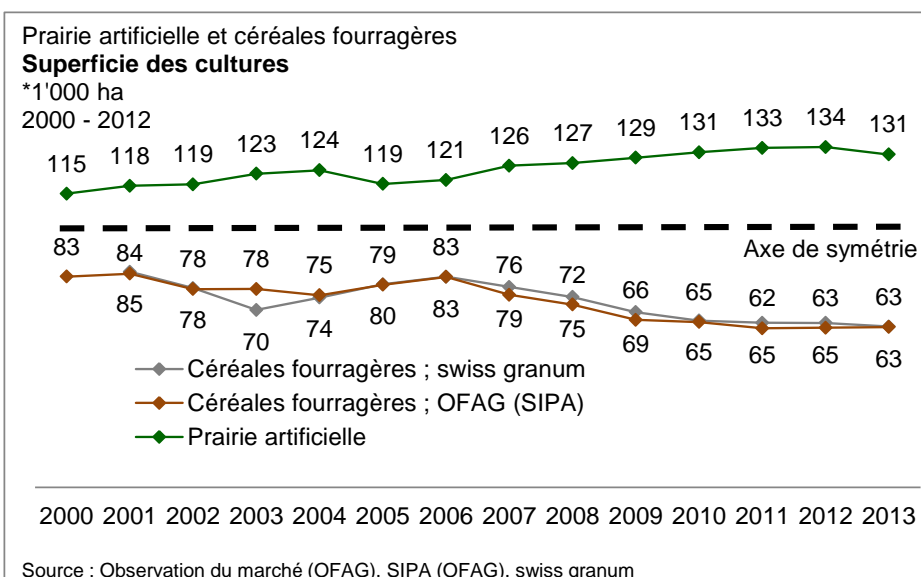
98 % du fourrage grossier provenait de Suisse, 41 % pour les aliments concentrés et 76 % pour les « autres aliments fourragers ». Les taux d’auto-provisionnement n’ont que peu changé par rapport aux deux années précédentes, à l’exception des « autres aliments fourragers ».

Secteur Observation du marché, OFAG



On constate une prédominance (87 %) des importations d'aliments concentrés issus de sous-produits riches en protéines de la production d'huile (tourteaux de pression ou d'extraction). Le taux d'auto-apvisionnement pour ces sous-produits était donc uniquement de 13 %.

6 Evolution inverse des surfaces de prairies artificielles et de céréales fourragères



La figure ci-contre montre une évolution inverse entre les surfaces de prairies artificielles et de céréales fourragères : l'évolution des courbes est en effet symétriquement opposée. Quand la surface de céréales fourragères a augmenté dans les années 2005 et 2006, celle de prairies artificielles a connu une baisse. Entre 2007 et 2011, la surface cultivée

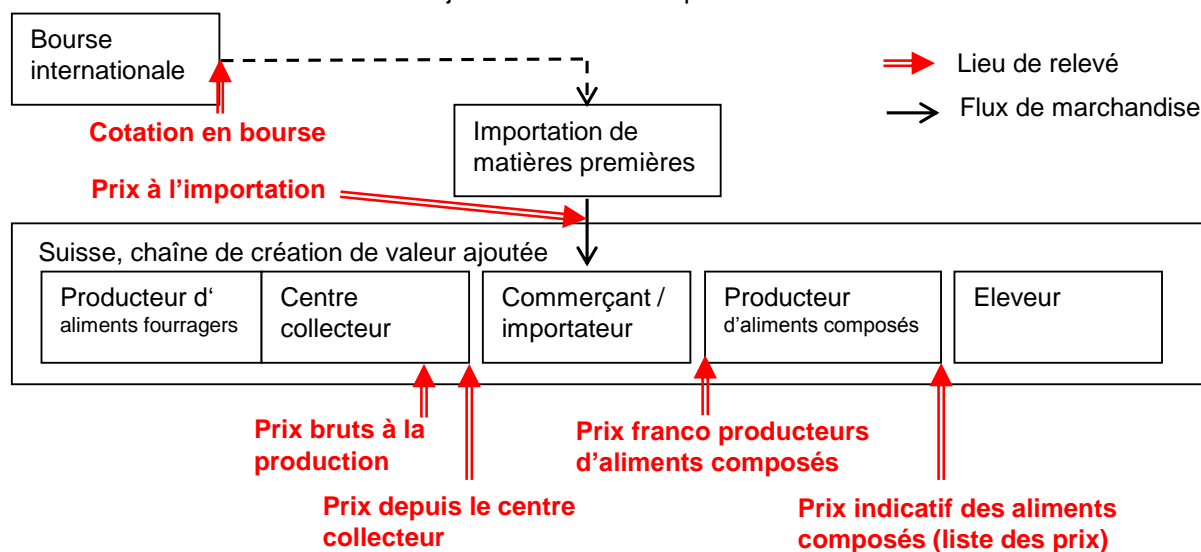
de céréales fourragères a progressivement rétréci, alors que celle de prairies artificielles augmentait. A partir de 2011, une inversion de tendance s'est dessinée pour les céréales fourragères : les surfaces ont légèrement augmenté. La surface de prairies artificielles a baissé en 2013, pour la première fois depuis 2006.

Ces substitutions entre les surfaces de céréales fourragères et de prairies artificielles ont déjà été constatées en 2001 dans le cadre d'une étude de l'EPF¹. Les auteurs de l'étude ont montré une forte capacité de substitution avec une corrélation négative importante entre les deux cultures. Ils remarquent que cette influence réciproque peut s'expliquer par une optimisation à l'intérieur de l'exploitation.

¹ Benedikt Koch et Peter Rieder (EPF Zurich), « Auswirkungen der neuen Getreidemarktordnung unter besonderer Berücksichtigung verschiedener Zollsysteme », mars 2001
Sécteur Observation du marché, OFAG

Annexe : Explications et méthodologie

1. Schéma de la chaîne de valeur ajoutée des aliments pour animaux



2. Prix bruts à la production

Les **prix bruts à la production** ont été déterminés sur la base d'enquête annuelle de l'OFAG auprès de centres collecteurs après le décompte de la récolte. Les prix sont pondérés selon le poids et s'entendent TVA non incluse. Ils se rapportent à la marchandise livrée (sans déduction de la taxe d'entrée, des frais de contrôle de qualité, des frais de nettoyage et de séchage, d'autres taxes, des contributions aux associations de producteurs (FSPC, swiss granum et USP) et sans prendre en compte les opérations de compensation). En ce qui concerne les produits IP Suisse, les primes IP Suisse sont comprises dans le prix. A partir de la récolte 2011, les valeurs extrêmes ne sont plus prises en compte pour le calcul des prix.

3. Prix franco producteur d'aliments composés

Les **prix franco producteur d'aliments composés** sont relevés tous les trois mois auprès des producteurs par le secteur Observation du marché (OFAG). Les prix sont pondérés selon le poids et s'entendent TVA non incluse. On ne distingue pas entre la provenance suisse ou étrangère.

4. Définitions

Diagramme en boîte : la représentation des prix à l'aide de diagrammes en boîte montre la variation des prix. Les boîtes contiennent 50 % des annonces de prix. Par ailleurs, 25 % des annonces sont illustrées par les lignes verticales au-dessous et au-dessus des boîtes.

La **médiane** d'une série de valeurs est le nombre figurant au milieu lorsqu'on classe les valeurs par ordre de grandeur. Une médiane divise ainsi une série de valeurs en deux moitiés de sorte que les valeurs se trouvant dans l'une soient inférieures à la valeur médiane et celles se trouvant dans l'autre moitié, supérieures.

L'**année de récolte** s'étend du mois de juillet au mois de juin de l'année suivante.

Le prélèvement de **contributions au fonds de garantie** pour le financement des frais de stockage et des coûts financiers liés aux réserves obligatoires dans le domaine des denrées alimentaires et des aliments pour animaux se fonde sur la législation en matière d'approvisionnement du pays. Afin de garantir l'approvisionnement du pays en biens vitaux, le Conseil fédéral a notamment institué des réserves obligatoires pour les produits suivants : sucre, café, riz, huiles et graisses alimentaires, aliments pour animaux et céréales panifiables. Les coûts causés à l'économie privée par la gestion de ces réserves obligatoires sont compensés par des fonds de garantie gérés par l'économie privée. Ceux-ci sont administrés par la coopérative [Réserve suisse](#), sous la surveillance de la Confédération.

Secteur Observation du marché, OFAG

La constitution de ces fonds de garantie a lieu au moyen de contributions, lesquelles doivent être acquittées par tous les importateurs de ces marchandises.

Toutes les marchandises commerciales, ainsi que les marchandises privées qui ne sont pas transportées dans les bagages personnels ou dans les véhicules privés, doivent être déclarées selon le tarif douanier lors de l'importation et de l'exportation. Un **numéro du tarif douanier** est alors attribué à la marchandise. Les numéros sont classés dans différents **chapitres du tarif douanier**. www.tares.ch

Les numéros du tarif douanier suivants sont définis comme suit :

- 1001.9939 – Froment [blé] et méteil (à l'excl. du froment [blé] dur), pour l'alimentation des animaux (à l'excl. du froment et méteil contenant d'autres céréales du chapitre 10)
- 1003.9059 – Orge, pour l'alimentation des animaux (à l'excl. de l'orge contenant d'autres céréales du chapitre 10)
- 1005.9039 – Maïs grain ; maïs, pour l'alimentation des animaux (à l'excl. du maïs contenant d'autres céréales du chapitre 10)
- 1006.4029 – Riz en brisures, pour l'alimentation des animaux, (à l'excl. du riz contenant d'autres céréales du chapitre 10)
- 2304.0010 – Tourteaux de soja (pression et extraction) ; tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja, pour l'alimentation des animaux
- 2306.4110 – Tourteaux de colza (pression et extraction) ; tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique, pour l'alimentation des animaux
- 2309.9089 – Aliments composés ; préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux des espèces bovine, ovine, caprine, porcine et équine ainsi que pour les lapins et les volailles de basse-cour, ne contenant pas de poudre de lait ou de lactosérum, n.d.a.

5. Responsabilité

Les valeurs de ce document sont susceptibles de changer à une date ultérieure.

Bien que les autorités fédérales veillent scrupuleusement à ce que les informations publiées soient correctes, elles ne peuvent pas se porter garant de l'exactitude du contenu, de la précision, de l'actualité, de la fiabilité et de l'exhaustivité de ces informations.

Les autorités fédérales se réservent le droit de rectifier, effacer entièrement ou en partie ou encore de ne pas publier temporairement des contenus, sans avertissement préalable.

Les autorités fédérales ne peuvent pas être tenues pour responsable de dommages matériels et immatériels résultant de l'accès ou de l'utilisation ou non-utilisation des informations publiées, de l'usage illicite du lien internet ou encore de problèmes techniques.

Formulaire de commande d'abonnements

Les publications du secteur Observation du marché sont remises gratuitement. Elles peuvent être téléchargées à partir du site www.marktbeobachtung.admin.ch, sous Observation du marché. Si vous le souhaitez, nous pouvons également vous faire parvenir le bulletin par courriel. Les commandes se font par voie électronique sous <http://www.blw.admin.ch/dokumentation/00844/01047/index.html?lang=fr> ou par écrit au moyen du coupon ci-dessous. Veuillez s.v.p. le compléter et nous le retourner par courrier (OFAG, secteur Observation du marché, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne) ou par fax (058 462 20 90).

Je souhaite m'abonner au(x) bulletin(s) suivant(s) :

Publication	Périodicité	
Bulletin du marché du lait	mensuel	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché de la viande	mensuel	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché des œufs	semestriel	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché des fruits et des légumes	mensuel	<input type="checkbox"/>
Prix à la consommation des fruits et légumes dans le commerce de détail	hebdomadaire	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché des pommes de terre	trimestriel	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché des céréales	annuel	<input type="checkbox"/>
Chiffres du marché du pain et des céréales	trimestriel	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché des aliments fourragers	annuel	<input type="checkbox"/>
Chiffres du marché des aliments fourragers	trimestriel	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché Bio	mensuel	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché des oléagineux	annuel	<input type="checkbox"/>
Chiffres du marché des oléagineux	semestriel	<input type="checkbox"/>
Veuillez me rayer de votre liste d'envoi.		<input type="checkbox"/>

Mon adresse (veuillez compléter) :

Entreprise, organisation

Nom

Nom

Rue

Rue

Rue

E-mail

E-mail

Sécteur Observation du marché, OFAG